
Résumé de l'adresse de la société populaire de Vitré, qui félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, sur les nouvelles mesures prises pour punir les conspirateurs et pour le décret qui abolit l'esclavage des nègres, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Vitré, qui félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, sur les nouvelles mesures prises pour punir les conspirateurs et pour le décret qui abolit l'esclavage des nègres, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 185-186;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29075_t1_0185_0000_12

Fichier pdf généré le 01/02/2023

crét. du 1^{er} b^{on} de la Montagne), VIRET (lieut.), BRENNONNIÈRE (cap^e), MANYER neveu, LE FIZELIER, BOIZARD (sous-lieut.), MASSÉ (serg^{major} du b^{on} de la Montagne), BOULAIS (quartier-maître), SALLÉ, J. RONDEAUX, J. B. PROTEAU, FOUQUE fils, HUBERT (off.), P. MONET (serg^{major}), VIGNIERAS (cap^e), RUELLE, LOYSEAU fils, MAILLARD (musicien de la Montagne), GALLOUN, DOUILLARD, ALLÉZ (cap^e), TANGUEREL (sous-lieut.), DE BRIE (sous-off.), DELOZIÈRES (serg^{major}), CANIVET, DELAVILLE (fourrier), RABASSE (sous-off.), ROUTIÈRE (sous-lieut.), GAMBET (serg^{major}), RABAM (sous-off.), ROUTIÈRE (sous-lieut.), GAMBET (serg^{major}), Jean QUESNEY (caporal) LE VILLAIN (cap^e), DURIER (serg^{major}).

P. S. — Cette adresse serait revêtue d'une plus grande quantité de signatures, mais les absents sont à courir après les Chouans dont nous espérons vous annoncer l'extinction avant que les bleds renaissent. »

u

[Mont-de-Marsan, s.d. Le C. rév. à la Conv.] (1).

« Fondateurs de la République,

Tandis que vos mains habiles élevaient cet édifice majestueux et durable autant que la Liberté qui le fit naître; tandis que les vœux des Français vous fixaient au poste honorable d'où vous veillez avec tant de succès au salut de la Patrie; lorsque nos mains vous préparaient les couronnes glorieuses que nos cœurs vous avaient déjà décernés quel orage ose vous menacer!... Nos vœux redoublent... Le génie tutélaire des Français le dissipe. Notre espoir renaît et déjà nous voyons dans un heureux présage, la liberté qui triomphe, la République florissante et les sages de la Patrie, heureux du bonheur des Français.

Vertueux Législateurs! des méchants auraient-ils osé attenter à la souveraineté du peuple? Auraient-ils prétendu violer le sanctuaire auguste de la Représentation nationale? Les méchants... qu'ils périssent! Cette victoire est un nouveau triomphe pour vous. Les Français vont imiter vos vertus, et l'opprobre accompagnera les pervers dans une terre étrangère, dans une terre impure, puisqu'elle ne saurait être habitée que par eux.

Pères du peuple, entendez les vœux des enfants de la Patrie, des membres du Comité de surveillance révolutionnaire de Mont-de-Marsan. Au nom de la Sainte Liberté, restez unis et serrez-vous autour de l'arche sainte des Français. Restez à votre poste; nos bras vous y maintiendront. Que fallait-il naguère pour être bon Français, des preuves de civisme? mais combien ont abusé de ce titre précieux. Établissez aujourd'hui la vertu pour base; que celui-là ne soit plus digne d'être Français qui n'aurait point donné des preuves de sagesse et de vertu! »

JOINVILLE, Fr. GILLET (présid.), P. TASTET, J. BARRÈRE (secrét.), LAURAY-LABRANCHE, PELOUX, DEBOUT, Th. MARTRES, SAINT-MARC, MARTEL, LACAZE.

(1) C 298, pl. 1038, p. 17. Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl.); Débats, n° 570, p. 375.

x

[Provins, s.d.] (1).

« Le conseil général de la commune de Provins, départ^{ement} de Seine-et-Marne, à peine a eu connoissance de l'affreuse conspiration dont le but étoit d'égorger la représentation nationale et de renverser la République, qu'il s'est empressé d'exprimer à la Convention son horreur pour les traîtres et la satisfaction qu'il ressentait de voir cette infâme intrigue déjouée. Il est surpris que son adresse n'ait pas paru dans le Bulletin. Il désire que cette omission soit réparée, et que toute la République connoisse les principes républicains que professent les membres du conseil de cette commune. »

34

La société populaire de Fréjus félicite la Convention sur le décret qui ordonne le séquestre des biens des détenus (2).

[Fréjus, 24 vent. II] (3).

« Citoyens représentans,

Ce n'est qu'en déployant la plus grande énergie que vous pourrez atteindre le but de la Révolution. L'indulgence ne seroit aujourd'hui que foiblesse, et la foiblesse nous perdrait. Il faut des mesures fortes et vigoureuses. Il faut que les ennemis de la patrie, que les traîtres qui ont si longtemps déchiré son sein, soient enfin anéantis, et que la Liberté triomphe. Vive votre décret du 8 ventôse courant, qui ordonne la séquestration des biens des détenus.

La Société populaire et républicaine de Fréjus et les autorités constituées y ont applaudi avec transport, mais on ne s'est pas borné à de stériles hommages, on n'a pas perdu le temps à délibérer, on a exécuté. Le même jour des commissaires du district et de la municipalité, accompagnés d'une force armée, se sont transportés dans les maisons des détenus à la même heure; les scellés ont été mis partout. Voilà comme agissent les sans-culottes de Fréjus quand ils entendent la voix de la Sainte Montagne. Ils ont juré une guerre éternelle aux traîtres et aux tyrans; ils tiendront leur parole. S. et F. et Vive la République. »

POUGUES (présid.), RAIMOND aîné (secrét.).
MARTIN (secrét.).

35

Celle de Vitré la félicite sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire (4), sur les nouvelles mesures qu'elle a prises pour punir les conspirateurs, applaudit au décret qui abolit

(1) C 298, pl. 1038, p. 20. Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl.). Copie non signée.

(2) P.V., XXXV, 5. Débats, n° 570, p. 375.

(3) C 300, pl. 1054, p. 25; Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl.).

(4) P.V., XXXV, 5. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl.).

l'esclavage des nègres, et l'invite à rester à son poste (1).

36

La commune de Paris envoie l'état des prisonniers du 15 germinal; il monte à 7 007 (2).

[Commune de Paris. Etat des détenus au 16 germ. II] (3).

Noms des prisons	Nombre de détenus
Conciergerie	270
Hospice du ci-devant Evêché	130
Grande-Force	718
Petite-Force	307
Irlandais, rue du Cheval-Vert	9
Sainte-Pélagie	264
Madelonnettes	288
Abbaye	120
Collège Du Plessis	192
Bicêtre	845
A la Salpêtrière	494
Chambre d'arrêt, à la Mairie	107
Fermes	31
Luxembourg	583
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	470
Brunet, rue de Buffon	49
Les Picpus, fbg St-Antoine	182
Réfectoire de l'Abbaye	105
Les Anglaises, rue Saint-Victor	131
Les Anglaises, rue de Loursine	120
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	342
Les Anglaises, fbg Saint-Antoine	73
Coignard à Picpus n° 6	15
Ecosais, rue des Fossés Saint-Victor	98
Saint-Lazare, fbg Saint-Lazare	636
Mahay, rue du Chemin-Vert	87
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud	48
Belhomme, rue de Charonne, n° 70	95
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire .	101
Total général	7 007

37

La commune de Morin (4) se plaint de la disette du charbon (5).

Le représentant GUFFROY instruit la Convention que dans les communes de Saint-Hilaire et de Beaurain, département du Pas-de-Calais, il existe des mines de charbon de terre dont l'exploitation a été suspendue (6) et donne lecture des pièces ci-après :

(1) Bⁱⁿ, 20 germ. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 6. Bⁱⁿ, 16 germ.; J. Perlet, n° 561.

(3) C 298, pl. 1038, p. 22. Signée : J. J. BEAURIEUX, QUAUD, DUPAUMIÉ.

(4) Pas-de-Calais.

(5) P.V., XXXV, 6, 7. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t).

(6) J. Sablier, n° 1240. Mess. soir, n° 596.

[Morin, ci-dev' Saint-Omer, 3 germ. II. Les c^{ns} Cochet, Duploux et Hermant Thomas, au repr. Guffroy] (1).

« Le désir d'être utile au bien public et de servir notre patrie, nous a fait entreprendre le voyage de Saint-Hilaire pour prendre des renseignements sur la mine de charbon qui pourroit y exister. D'après le procès-verbal que nous y avons tenu dont copie est jointe et les renseignements que les ouvriers nous ont donné ainsi que plusieurs autres personnes, tu verras que si la République entreprenoit ce travail, elle découvrirait un trésor d'autant plus précieux que dans le moment présent le charbon est d'une extrême rareté puisqu'il en manque à presque tous les marchands et que si cela dure encore quelque temps, ils seront dans l'impossibilité de ferrer les chevaux de la République, ainsi que ceux qui doivent servir à la culture de nos terres. En conséquence, nous t'invitons au nom du bien public à prendre cet objet en considération. Si tu vois quelques possibilités à réussir dans ce projet nous n'avons pas besoin de te rappeler le service que tu rendrais à ta patrie, si tu contribuais pour ta part à une pareille découverte qui enrichirait considérablement le département du Pas-de-Calais qui t'honore de sa confiance et refluerait sur la République entière. S. et F. »

Hermant THOMAS, COCHET, DUPLOUX.

P. S. — L'original du procès-verbal vient d'être envoyé au Comité de salut public.

[P.-V. du 25 vent II].

Nous Dominique Duploux, François Cochet, membres du Comité révolutionnaire de Saint-Omer, et Hermant Thomas, membre de la Société Montagnarde de cette dite ville, après plusieurs renseignements pris, nous sommes transportés dans la commune de Saint-Hilaire où nous avons entendu que l'on avoit voulu découvrir une mine de charbon il y a environ 14 à 15 ans. Où étant et ayant fait appeler les plus anciens du village, s'est présenté le cⁿ Bonaventure Crépin, journaliste audit Saint-Hilaire, et lui ayant demandé s'il n'avoit pas connaissance qu'on eut cherché à trouver du charbon dans cette commune, il nous a répondu que cela étoit vrai, qu'on avoit cherché à en trouver il y a environ 12 à 15 ans, qu'il avoit lui-même travaillé, et qu'ils avoient foré jusqu'à 200 à 250 pieds ; qu'approchant à cette profondeur, ils ont trouvé de la pierre bleue, et un peu plus bas de la terre qu'on appelle tourtin, mais qu'alors les barreaux ayant cassé, ils ont travaillé environ 15 jours pour rattraper la masse, et que n'en

(1) C 298, pl. 1038, p. 24, 25. En marge de la lettre se trouve l'inscription suivante : « Sur l'exposé du Comité révolutionnaire, la commune de Morin ci-dev' St-Omer, département du Pas-de-Calais, dressa un procès-verbal et un mémoire duquel il résulte que l'on est dans la plus grande disette de charbon de terre dans le département du Pas-de-Calais, et qu'ils sont sûrs qu'il en existe une mine dans la commune de St-Hilaire, laquelle serait mise facilement en pleine exploitation. Ils demandent que la Convention nationale s'occupe promptement de cet objet ».